

santé

Sans médecin, le conseil médical tourne à vide

Indispensable au retour au travail des agents des fonctions publiques, le conseil médical départemental est depuis janvier une coquille vide.

Si vous avez déjà été en arrêt maladie longue durée, vous savez certainement ce qu'est le conseil médical départemental, ex « comité médical ». Composée d'au moins trois médecins titulaires en formation restreinte, cette commission statue une fois par mois sur la possibilité ou non, pour les professionnels des fonctions publiques d'État et hospitalière, de reprendre le travail suite à des problématiques de santé.

En clair, les services des ressources humaines se doivent d'y faire appel pour toute demande de congé longue maladie, longue durée, renouvellement ou réintégration en fin de droits à congé maladie, mise en disponibilité d'office ou reclassement professionnel pour raison de santé, etc. Du moins, en théorie.

« Le processus de retour au travail des agents est bloqué »

Depuis le mois de janvier 2024, le conseil médical départemental du 79 ne siège plus, tout simplement parce qu'il ne compte plus aucun membre. En cause, la problématique nationale de la désertification médicale. Dans les Deux-Sèvres, en 2023, la densité de médecins était de 8,2 pour 10,000 habitants, selon la Caisse primaire d'assurance maladie.

Cela faisait déjà à minima plusieurs mois que le conseil départe-



Le dernier médecin membre du comité médical des Deux-Sèvres est décédé en janvier 2024, réduisant à néant l'effectif de cette commission, supposée statuer mensuellement. (Photo d'illustration NR)

mental fonctionnait au ralenti, faute d'effectif. « Jusqu'ici, ils se débrouillaient : les salariés restaient en arrêt maladie ordinaire plus longtemps que prévu en attendant que le conseil puisse donner son avis, détaille Alain Fouquet, secrétaire du syndicat CGT de l'hôpital Nord-Deux-Sèvres. Mais là, le dernier médecin qui y siégeait est décédé courant janvier. Tout le processus de retour au travail des agents est bloqué. »

Report de session

Ainsi, la dernière séance du conseil, prévue en janvier pour les personnels de la fonction publique souffrant de cancers, n'a pas pu se tenir. « Concrètement, dans notre département, des centaines d'agents de la fonction publique se trouveront sans solution, sans salaire, quand à la fin

de leur arrêt maladie ordinaire ils seront dans l'incapacité de reprendre leur poste de fait d'une pathologie au long cours », s'inquiète l'Union syndicale CGT de la santé et de l'action sociale 79 dans un communiqué en date du 5 février 2024.

Réunion prévue en mars

Le sujet devait être à l'ordre du jour d'une réunion prévue le 21 février entre le syndicat, l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et la préfecture des Deux-Sèvres, chargée de la gestion du conseil médical

pour les fonctions publiques d'État et hospitalière, via la DDEETS. La rencontre a finalement été reportée au 8 mars prochain.

D'après Nadia Rousselot, du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, les annulations de séances « ne concernent pas les dossiers pour la fonction publique territoriale ».

Contractée, la préfecture n'a pas apporté d'explication à cette situation précise.

Camille Montagnon



La convention permettrait de simplifier les relations entre médecins et forces de l'ordre. (Photo d'illustration NR, Thierry Roulliaud)

NR / CO / autres :